CAISSE DE COMPENSATION
DU CANTON DU VALAIS
AUSGLEICHSKASSE
DES KANTONS WALLIS

Tél. 027 607 55 19
www.avs.vs.ch
info@avs.vs.ch

Avenue Pratifori 22
Case postale 180
1951 Sion

Décompte simplifié Plus pour les employeurs de personnel de maison

La procédure de décompte simplifiée Plus s'adresse aux employeurs qui ont des **employés de maison**. L'employeur n'est pas obligé de l'utiliser, mais elle lui facilite le décompte des cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC/allocations familiales) et le calcul de l'impôt à la source pour tous les salariés y compris les personnes domiciliées en Suisse. Avec la procédure de décompte simplifiée Plus, les primes de l'assurance-accidents obligatoire sont également perçues directement par la caisse de compensation. Vous recevez à la fin de l'année une facture de la caisse de compensation avec toutes les cotisations dues.

L'employeur doit remplir les conditions suivantes :

- l'inscription doit être faite dans les 30 jours suivant le début des rapports de travail
- un changement de la procédure standard ou de la procédure simplifiée à la procédure simplifiée Plus doit être annoncé avant la fin de l'année et est valable à partir de l'année suivante
- le total des salaires versés par l'employeur ne dépasse pas CHF 61'440.- par an
- le salaire de chaque employé ne dépasse pas CHF 23'040.- par an (seuil d'entrée dans le 2ème pilier)
- les salaires sont décomptés selon la procédure simplifiée pour l'ensemble du personnel
- les obligations relatives au décompte et au paiement sont respectées

Si vous employez des frontaliers domiciliés dans la Principauté du Liechtenstein, vous ne pouvez recourir à la procédure de décompte simplifiée, car la convention de double imposition l'interdit. Vous ne le pouvez pas non plus si le siège de votre entreprise est dans le canton de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Berne, du Jura, de Neuchâtel, de Soleure, **du Valais** ou de Vaud et que vous employez – sur le territoire d'un de ces cantons – **des frontaliers domiciliés en France**.

L'employeur qui a décidé d'utiliser le décompte simplifié Plus doit décompter les salaires de tous ses collaborateurs selon cette procédure. Les cotisations/taxes suivantes sont déduites sur tous les salaires :

- **AVS / AI / APG / AC** à parts égales entre l'employeur et l'employé.
- **Allocations familiales**

  Selon les taux fixés par la caisse d'allocations familiales compétente.
  - En Valais, en complément des cotisations à la charge de l'employeur, une cotisation de 0,101 **%** est retenue sur le salaire de l'employé pour 2027 (0,131 % en 2026).
- **Impôt à la source** 5 % à la charge de l'employé.
- **Assurance-accidents professionnels (AAP)**
  5,05 ‰ en 2027 (taux inchangé par rapport à 2026), à la charge de l'employeur.
- **Assurance-accidents non professionnels (AANP)**
  14,32 ‰ en 2027 (taux inchangé par rapport à 2026). La prime peut être retenue sur le salaire de l'employé.

  Veuillez noter qu'en tant qu'employeur, vous devez vous charger vous-même de la résiliation auprès de votre ancienne assurance-accidents en cas de passage à la procédure de décompte simplifiée Plus.

Mémento 2.07 Procédure de décompte simplifié https://www.ahv-iv.ch/p/2.07.f

Mémento 6.05 Assurance-accidents obligatoire LAA https://www.ahv-iv.ch/p/6.05.f

CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DU VALAIS

Service des cotisations

CAISSE DE COMPENSATION
DU CANTON DU VALAIS
AUSGLEICHSKASSE
DES KANTONS WALLIS

Tel. 027 324 91 19
www.avs.vs.ch
info@avs.vs.ch

Avenue Pratifori 22
Case postale 180
1950 Sion

QUESTIONNAIRE – DECOMPTE SIMPLIFIE PLUS

☐ **Déclaration d'affiliation en vue du paiement des cotisations**
☐ **Avis de modification**
☐ **Avis de radiation**

No d'affilié: (à remplir par la Caisse)	Pour tous renseignements complémentaires, prière d'indiquer: Tél. Privé:_____ Tél. Prof.: _____ CCP/Banque IBAN: _____ Banque/Adresse: _____

LAISSER LIBRE

I PERSONNES PHYSIQUES COMME EMPLOYEUR *(données personnelles)*

1. Nom de famille : _____
2. Prénom : _____
3. Filiation : _____
4. Date de naissance : _____
5. No d'assuré AVS : _____
6. Etat civil :_____ depuis quand : _____
7. Commune de domicile : _____ (*dépot des papiers*) depuis quand :_____
8. Adresse actuelle :_____
9. Nom et adresse du représentant légal : _____
10. Nom et lieu de l'exploitation : _____

II EMPLOYEURS

11. Personnes occupées dans un ménage privé:

Employés		
nbre	depuis	jusqu'au

a) Montant annuel total des salaires *(estimation)* CHF. _____

III SALARIES OCCUPES *(à remplir par les employeurs occupant moins de 4 salariés)*

12. Personnes occupées:

Nom, prénom, adresse	Date naissance	No d'assuré AVS	Depuis	Jusqu'au

Je certifie que les indications ci-dessus sont complètes et exactes :

Date : _____ signature : _____